

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Budget communautaire : reprise anticipée du résultat 2021

Séance du 26/03/2022

Délibération n° 22

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 19

Absents : 21

Votants : 22

- dont « pour » : 22

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 18 mars 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni le samedi 26 mars 2021 à 08 heures 30 minutes.

Présents :

IBRAHIMA Saïd Maanrifa, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, BOINAHERY Ibrahim, MADI OUSSENI Mouhamadi, MDALLAH Anlamati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou. ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zaïnati, BOINA M'ZE Salim, CHANRANI Daoudou, YSSOUMAIL Ahamadi, Mohamed Zainaba, NOUDJOUR Madi Assani, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati

Absents :

AMBDI Youssouf, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, BACAR SOILIH Inchat, BOINAIDI Habachia, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadan, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOU Mohamed, SAID-SOUFFOU Soula, Adam Ahmed,

Représentés : ABDOU ELODIE Dathia par IBRAHIMA SADI Maanrifa, MROIVILI MOILIM Amina par IBRAHIMA SADI Maanrifa, MOHAMED MROUDJAE Issoufa par SAID Mariame

Secrétaire de séance : ATTIBOU Zaïnati

Vu l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que « Les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, il est alors possible, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, de procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents annexés à la délibération). Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation ».

Considérant la nécessité de pouvoir procéder à une analyse complète des résultats pour produire le compte administratif et toutes ses annexes réglementaires et d'en vérifier la conformité avec le compte de gestion, il est proposé de procéder à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 et de reporter à la prochaine séance du conseil communautaire le vote du compte administratif. C'est pourquoi, il est proposé au conseil communautaire de reprendre par anticipation les résultats 2021, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé 2021 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2022.

Considérant que les résultats estimés 2021 à intégrer au budget primitif 2022 sont retracés dans le tableau ci-après :

Section de fonctionnement	
A/ résultat exercice 2021	+ 2.558.420,79 €
B/résultat antérieur reporté	+ 7.575.613,54 €
C/ résultat à affecter (A+B)	+ 10.134.034,33 €

Section d'investissement	
D/résultat exercice 2021	-4.114.692,42 €
E/résultat antérieur reporté	+ 4.480.957,63 €
F/résultat d'investissement (D+E)	+366.265,21 €
Restes à réaliser 2021 (RAR)	-776.985,37 €
G/ besoin de financement (F+RAR)	410.720,16 €

Prévision d'affectation	
Report d'investissement (001)	+ 366.265,21 €
Affectation en réserve d'investissement (1068)	+ 410.720,16 €
Report en fonctionnement (002)	+ 9.723.314,17 €

Vu les articles L2311-5 et R2311-13 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instructions budgétaire et comptable M14,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du CGCT annexées à la présente délibération ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- **D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'année 2021,**
- **L'affectation de ces résultats au budget primitif selon le tableau ci-dessus, étant entendu que l'affectation définitive ne sera validée que suite au vote du compte administratif.**

Fait et délibéré le 26/03/2022

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



Signé électroniquement par : Ibrahim SAID MAANRIFA
Date de signature : 30/03/2022
Qualité : Signature de PDF Président

M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest